



## Credirec a soit disant racheter ma dette

Par **ludovanessa**, le **23/01/2015 à 18:16**

bonjours j ai ete contacter par courrier par la societe credirec en me disant qu il on racheter ma dette a la caisse d epargne , dette qui date de 2001 , il ont d apres eux racheter ma dette en 2006,qui et de 2027 euros ,deja je trouve bizarre qui me contacte que maintenant soit disant qu il me chercher pendant 8 ans et maintenant on me demande de leur faire dix cheque, tout en sachant que je vien de recevoir un mail leur ayant demander une preuve que je leur doit bien cette sommes a eux et la preuve qui on racheter ma dette jai reçu en reponse un mail en me disant ,confirmation de de gestion de creance en me disant que la societe ce lda leur a cede la creance cite en reference et c tout il y a rien d autre donc j aimrai savoir si je doit les payer et savoir comment je peut avoir la preuve et etre sur que je leur doit a eux maintenant... en esperanr une reponse rapiude je vous remercie.....

Par **chaber**, le **23/01/2015 à 18:31**

bonjourrrnnlisez le lien ci-dessousrrnrn[http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement\\_73116\\_1.htm#.VMKFcHuK7b0](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.VMKFcHuK7b0)

Par **ludovanessa**, le **23/01/2015 à 19:47**

ayant pas de contact de eux consernant cette dette depuis 7 ans je vais faire la mort en attendant qu un hissier de justice assermenter vienne chez moi es la bonne attitude a avoir? en l attente d une reponse je vous remercie

Par **ludovanessa**, le **24/01/2015** à **13:24**

j ai retrouver de papier qui date de 2008 en me disant que la societe creditrec avait racheter ma dette que j avais contracter a la caisse d epargne, je pense que c vrai vu que je n ai jamais eu plus aucune nouvelle de la caisse d epargne mais bon n ayant plus de nouvelle d eux depuis 2008ni par quelque courrier que ce soit ni par recommander ni rien, l affaire et prescrite et ne peut légalement plus rien abtenir a ma part.... es la veriter qu il ne peuvent plus rien contre moi c important s il vous plait repondrz moi merci beaucoup

Par **chaber**, le **24/01/2015** à **15:59**

[citation] es la veriter qu il ne peuvent plus rien contre moi c important [/citation] oui s'il n'y a pas eu titre exécutoire

Par **moisse**, le **24/01/2015** à **16:56**

Bonsoir,rn[citation] l affaire et prescrite et ne peut légalement plus rien abtenir a ma part..[/citation]rnHélas non.rnLa dette est antérieure à la reforme des délais de prescription.

Par **ludovanessa**, le **25/01/2015** à **12:41**

non je n ai pas reçu de titre executoire donc si hussier vien chez moi je serai obliger de payer. si la dette et anterieure a la reforme, esque il existe un autre moyen de contourner le payement.....? en l attente d une reponse je vous en remercie

Par **moisse**, le **25/01/2015** à **16:36**

Au point où vous en êtes, vous n'avez plus qu'à attendre les évènements.rnPour se libérer d'une dette, il faut soit payer soit attendre qu'elle soit prescrite.

Par **chaber**, le **29/01/2015** à **07:36**

J'aurais dû employer **Forclusion** et non prescriptionrnune lecture du lien ci-dessous vous éclairera sur les pratiques de certaines banquesrn

[http://www.afub.org/jurisprudences\\_adh/AFUB\\_TI\\_060713A.php](http://www.afub.org/jurisprudences_adh/AFUB_TI_060713A.php)